

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE SALLE MUNICIPALE

Il est convenu :

ENTRE

Monsieur le Maire de VALLOUISE - PELVOUX (ou son représentant)

D'une part

ET

Demeurant à

Téléphone

Mail

D'autre part

Un droit à l'utilisation du matériel désigné ci-après accordé aux conditions suivantes :

1) DESIGNATION DU MATERIEL ET LIEU DE PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION :

Cocher la case souhaitée

	Nom de la salle	Nombre de tables	Nombre de chaises	Nombres de bancs
<input type="checkbox"/>	Salle des Fêtes de Pelvoux			
<input type="checkbox"/>	Salle des Essarts			
<input type="checkbox"/>	Salle Bonvoisin de Vallouise			
<input type="checkbox"/>	Salle des Associations de Vallouise			

2) CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser le matériel désigné ci-dessus, à le rendre en parfait état de propreté.

La période de mise à disposition s'étendra :

Du à H

Au à H

Mairie de Vallouise-Pelvoux : Saint Antoine - 05340 VALLOUISE-PELVOUX
Tél. : 04.92.23.31.07 – Fax : 04.92.23.46.43 – E-mail : mairie@vallouise-pelvoux.fr

Mairie annexe de Vallouise : Place de l'Eglise - 05340 VALLOUISE-PELVOUX
Tél. : 04.92.23.30.19 – Fax : 04.92.23.48.60 - E-mail : mairie@vallouise-pelvoux.fr
Site internet : www.vallouise-pelvoux.fr

3) RESPONSABILITE :

Dans l'exécution du présent contrat, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.
En cas de dégradations, l'organisateur s'engage à rembourser les frais occasionnés.

4) PRIX :

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennant le règlement de la somme de :
.....€

5) CONSIGNES D'UTILISATION :

Fait à

Le

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE

LE MAIRE (ou son représentant)